

REUNION DU 24 FEVRIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Anché sous la présidence de Mme Martine MOUSSERION, maire.

Étaient présents : M. HABERAJTER Patrick ; M. MALLET Claude ; Mme MARTIN-CHARDONNIER Estelle ; Mme MOUSSERION Martine ; M. REMBEAULT Raphaël ; Mme ROUSSEAU Renée

Étaient excusés : Mme DE LAUZON Sophie ; M. GORMALLY Patrick ; M. MARSAULT Samuel ; M. PENOT Olivier

Pouvoirs : Mme DE LAUZON Sophie à Mme ROUSSEAU Renée
M. MARSAULT Samuel à Mme MOUSSERION Martine

Secrétaire : M. REMBEAULT Raphaël

ORDRE DU JOUR

1. Présentation du projet de travaux pour les toilettes de la mairie
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 janvier 2025
3. Comptes rendus des commissions communales et rapports des délégués
4. Achat de matériel et outillage
5. Personnel : recrutement d'un contractuel sur un emploi non permanent
6. Participation financière obligatoire à la mutuelle santé au 1/01/2026
7. Questions diverses

1- PROJET DE TRAVAUX POUR LES TOILETTES DE LA MAIRIE

M. BABIN représentant l'EURL Babin à Rom (79), maçon et couvreur, est présent pour discuter des éventuels travaux à faire pour avoir un accès direct aux toilettes par l'intérieur de la mairie en respectant les normes PMR.

Il proposera un devis pour que le conseil municipal ait une première idée du coût de ce projet.

2- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 20 JANVIER 2025

Madame le Maire donne lecture des points délibérés lors de la séance du 17 décembre 2024 et invite les membres du conseil municipal à se prononcer sur le procès-verbal transmis à chacun par mail. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3- COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS COMMUNALES ET RAPPORTS DES DELEGUES

- **Bulletin municipal (Mme MOUSSERION)** : Le bulletin a été imprimé et distribué.
- **Affaires sociales (Mme ROUSSEAU)** :
 - **Pâques - Course aux œufs** : 19 avril à 15h. Il est suggéré de voir avec les Pois Chiches pour l'organisation du goûter. Une proposition chiffrée leur sera demandée.
 - **Repas des aînés** : Devis accepté avec Délices Gourmands, pour 30€ par personne. L'apéritif, la soupe, les boissons et le service seront faits par les élus présents. Mme Renée Rousseau informe le conseil municipal de l'avancée des préparatifs du repas des Aînés qui aura lieu le 23 mars :

- Le traiteur a été réservé par M. Rembeault : 30 € par personne sans service ni nappe
 - Les invitations et menus ont été préparés par la secrétaire. Les personnes devront répondre avant le 13 mars. M. Haberajter fera une relance téléphonique pour les retardataires.
 - Mme Rousseau a acheté personnellement, pour un montant 26 € TTC, des serviettes et chemins de tables sur le thème de la musique pour la décoration des tables.
- Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de rembourser les achats effectués par Mme Renée Rousseau pour un montant de 26 € TTC.

- **SIVOS (Mme MARTIN-CHARDONNIER) :**

- Le projet de fermeture de classe a été annulé pour cette année. Les enfants en grande section l'an prochain rejoindront l'école de Voulon dès l'année prochaine. L'effectif arrivera à 30. L'action des parlementaires est à saluer.
- Une réunion du SIVOS a eu lieu la semaine dernière. L'arrivée d'une ATSEM a été évoquée (une agente est intéressée). Une présentation rapide du compte administratif provisoire a été faite, ainsi qu'une proposition de calcul de la participation des communes pour 2025. La participation d'Anché s'élèverait à 19 930,18 €, soit 1660,85 € par enfant.
Après en avoir délibéré, les conseillers, à l'unanimité,
 - valide le montant de la participation pour 2025 à 19 930,18 € ;
 - autorise le versement de cette participation en trois fois.
- Mme la maire a reçu une demande de dérogation d'une famille qui s'installe à Anché. La ligne de conduite habituelle est de refuser ces demandes. Un échange aura lieu entre Mme MARTIN-CHARDONNIER et la famille.

- **SIMER (M. HABERAJTER) :**

- La mise en place semble fonctionner correctement.
- Un problème a été identifié sur la rue des Vignes, à Villenon, où les déchets ne sont pas collectés du fait de l'impossibilité de retournement. Un retournement dans la cour des ateliers municipaux va être proposé au SIMER, pour permettre de répondre à la problématique. Lorsque le changement de mode de collecte aura eu lieu à Moissais, la collecte pourra probablement reprendre classiquement.
- Moissais : Les démarches pour l'achat du terrain sont toujours en cours. Il pourrait être intéressant de décaler l'aire de retournement au vu de la composition du terrain. Le coût des travaux sera vraisemblablement moins élevé que prévu, un nouveau devis sera demandé à l'entreprise SARDET. Les travaux doivent être pris en charge à 50/50 par la commune d'Anché et celle de Valence-en-Poitou. Il faudra se mettre d'accord sur les modalités.
- Les agents techniques ont proposé de mettre les poubelles de la salle des fêtes situés rue des Vignes aux ateliers municipaux pour plus de simplicité, avec la mise en place de petits bacs dans la salle des fêtes. Le conseil municipal n'y est pas défavorable.

- Broyage des végétaux : un broyeur de la CCCP peut être mis à disposition pour broyer des déchets végétaux. Il serait peut-être pertinent de le demander pour les branches des Prés du Pont.

4- ACHAT DE MATERIEL

Mme la maire présente trois devis pour l'achat d'une débroussailleuse :

- Blanchard Motoculture : 747,18 € TTC
- GR Motoculture : 2 propositions (941,21€ TTC ou 1106,21€ TTC)

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'achat de la débroussailleuse proposée par Blanchard Motoculture sous réserve que ce soit bien un modèle à porter sur le dos.

5- RECRUTEMENT D'UN CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment en son article L.332-23 alinéa 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Sur le rapport de Madame la maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser Mme la maire à recruter un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de six mois allant du 1^{er} mars 2025 au 31 août 2025 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'agent technique à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 17,5h. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

6- PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – RISQUE SANTE MANDAT AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA VIENNE

Vu les articles L.827-1 et suivants du code général de la fonction publique relatifs à la protection sociale complémentaire,

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents et les 4 arrêtés d'application du 8 novembre 2011,

Vu le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu l'Accord Collectif National du 11 juillet 2023 portant réforme de la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux,

Vu l'avis du Comité Social Territorial pris sur la base de l'article 4 du décret n°2011-1474 précité.

La Maire rappelle au conseil municipal que la réforme de la protection sociale complémentaire rend obligatoire la participation financière des employeurs publics au financement des garanties couvrant le risque santé de leurs agents à compter du 1^{er} janvier 2026.

La mutuelle santé intervient en cas de maladie, accident, maternité et complète la couverture apportée par la Sécurité Sociale. Elle permet le remboursement de frais non couverts, ou partiellement couverts par la Sécurité Sociale.

Aux termes de l'article L.827-7 du Code Général de la Fonction Publique, les centres de gestion concluent une convention de participation pour le compte des collectivités et établissements de leur ressort qui le demandent.

Par conséquent, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne lance en 2025 une procédure de mise en concurrence afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la santé. Il propose aux communes et établissements publics intéressés de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par la présente délibération.

Ainsi, le Centre de Gestion de la Vienne proposera une convention de participation à adhésion facultative dans le domaine de la santé pour un début d'exécution du marché au 1^{er} janvier 2026.

Les garanties et les tarifs obtenus seront présentés aux collectivités ayant donné mandat qui seront amenées à les présenter à leur organe délibérant et à déterminer les taux ou montant de participation.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité,

- **DECIDENT** de se joindre à la convention de participation dans le domaine de la prévoyance que le Centre de Gestion de la Vienne prévoit de conclure conformément à l'article 25-1 de l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021.
- **DONNENT MANDAT** au Centre de Gestion de la Vienne pour lancer la consultation nécessaire à la conclusion de la convention de participation.
- **AUTORISENT** la Maire à effectuer tout acte en conséquence.

7- QUESTIONS DIVERSES

➤ **Les Pois Chiches**

Mme la Maire présente les travaux envisagés par l'association (aménagement du grenier, sortie de secours...). Le montant des travaux est estimé à 15 500 €. D'autres devis seront demandés avant de prendre une décision. Si la commune devait engager ces travaux, le loyer serait bien-entendu révisé.

➤ **Visite au Sénat**

Mme la Maire propose aux conseillers une visite au Sénat le mardi 25 mars, avec la commune de Saint-Gaudent.

➤ **Révision du PLUi**

Mme Mousserion et M. Haberajter ont fini de repérer les granges susceptibles de changer de destination dans les prochaines années. Il y en a 22.

➤ **Date de la prochaine réunion du conseil municipal** : 17 mars (et non le 24 comme prévu initialement)

**La Maire,
Martine MOUSSERION**



**Le Secrétaire,
Raphaël REMBEAULT**

